



ISSY URBAN TRAIL REGLEMENT



L'inscription à l'Issy Urban Trail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

« L'Issy Urban Trail » est une épreuve urbaine de nuit organisée par l'association « Issy Triathlon ». Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant les trottoirs et espaces verts de la ville d'Issy-les-Moulineaux. L'Issy Urban Trail propose 4 courses : marche nordique 15km, solo 15km, solo 30 km et un relais 2*15km.

La boucle est de 15km et est à faire 1 ou 2 fois en fonction de la distance choisie. Les lieux de départ et d'arrivée se situent sur l'île St-Germain. Le Trail se déroulera en une seule étape, à allure libre.

Le passage de relais se fait par la seule transmission du dossard.

Les départs (horaires donnés à titre indicatif, susceptible de légères modifications, en attente des validations autorités compétentes)

20h00 Départ du 15km marche nordique

20h30 Départ du 30km solo et relais 2x15km

21h00 Départ du 15km solo

22h00 Arrivée du 15km solo

22h30 Arrivée marche nordique

22h40 Arrivée des relais 2x15km et 30km

Le temps limite pour le 30km et le relais 2*15km est de 3h30 (soit minuit). Le temps limite pour la marche nordique 4h (soit minuit).

2. PARTICIPATION

L'Issy Urban Trail pour le format marche nordique, le 15 km et le relais 2*15km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2000 ou avant** (catégories cadets à vétérans), licenciée ou non. Le Trail pour le 30 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 1998 ou avant** (catégories juniors à vétérans), licenciée ou non.

3. TRAIL EN SEMI-SUFFISANCE

L'Issy Urban Trail se court de nuit et en semi-suffisance.

A chaque tour, un ravitaillement en eau sera mis à disposition des coureurs (pas de gobelet fourni par l'organisation). Des points d'eau sont accessibles sur certains points du parcours. Cependant chaque coureur devra s'assurer d'avoir un minimum de 500ml d'eau au départ.

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

4. CERTIFICATS MEDICAUX

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé

Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne ;

- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2016-2017.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence sportive acceptée.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à 15 euros pour le 15km et la marche nordique, 30 euros pour le 30km et le relais 2x15km.

Les inscriptions se font à partir du site Internet de l'Issy Urban Trail, www.issytriathlon.com/iut

La date limite d'envoi du certificat médical est fixée au 14 janvier 2017. Passé ce délai, le certificat médical devra être apporté au retrait du dossard le vendredi dès 12h au stade Jean Bouin, 5 avenue Jean Bouin 92130 Issy les Moulineaux.

Certificat médical devra être adressé à « **Issy Triathlon, Issy Urban Trail, 5 avenue Jean bouin 92130 Issy-les-moulineaux** » avant le 14 janvier 2017.

Droits d'inscription (aucune inscription et modification ne seront prises par téléphone). Mode de paiement : voire page inscription sur www.issytriathlon.com/iut

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est pris en charge l'organisation pour quelque motif que ce soit. Pour toute volonté de transfert il faut contacter notre partenaire PLAN D.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra

être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à la course du 15km et du relais 2*15km.

Inscriptions en ligne closes au plus tard le jeudi 18 janvier 2017. La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Pas d'inscription possible sur place.

6. EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Il est OBLIGATOIRE d'avoir une frontale (en état de fonctionner) et un brassard auto réfléchissant (sous peine d'être disqualifié).

Le trail ne proposant qu'un point de ravitaillement pendant la course il est fortement préconisé l'équipement suivant :

1 sac à dos devant contenir ce qui suit : 1 réserve pouvant contenir 500 ml d'eau minimum, 1 gobelet personnel 15cl ou bidon, gels, pièce d'identité...

7. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité. A retirer dès le vendredi 20 janvier 2017 au stade Jean Bouin 5 avenue Jean Bouin 92130 Issy les Moulineaux de 12h à 20h et de 9h à 19h30 le samedi 21 janvier 2017. Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à 17h00.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. **Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.** Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

8. CHRONOMETRAGE

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

9. SECURITE du PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et les trottoirs. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

10. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les différents sites du parcours. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses « Issy Urban Trail ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

12. DROITS A L'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Issy Urban Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'Issy Urban Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

13. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

14. RECOMPENSES

L'organisation remettra des lots aux 3 premiers et premières des courses 15km, 30km et aux 3 premiers relais.

15. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2017 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.



ISSY URBAN TRAIL

www.issytriathlon.com/iut